

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-41

Objet : Demandes de subventions auprès  
de la Préfecture des Yvelines au titre des  
dispositifs de soutien à l'action publique  
locale pour l'année 2026 (DSIL, Fonds  
Vert, FIPD, DPV)

**Séance du 20 avril 2026**

**L'an deux mille vingt six, le vingt avril, à 18h00 le Conseil  
municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali  
RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI,  
Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT,  
Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE,  
Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle  
BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Said  
DSOULI, Mimouna SARAMBOUNOU, Marie-Pierre FILY, Julien  
CHESNEAU, Aïcha BORGES, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL,  
Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Florian SORIN,  
Othman ERRAFYQY, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Aminata DIALLO représentée par Noura DALI  
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT  
Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL  
Fouzi BENTALEB représenté par Sandrine GRANDGAMBE  
Ayoub CHENNOUFI représenté par Othman ERRAFYQY  
Fiona HUGO représentée par Alienor EBLING  
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE  
Nora FALK représentée par Dalale BELHOUT  
Florence ABIVEN représentée par Aïcha BORGES  
Chaineze LAABOULI-JAKOUM représentée par Sira DIARRA

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Jules CHAMOUX, Nahida Aoustin, Pascal TRAN,  
Jean-Baptiste GRENIER, Nelly LOUIS, Stéphane DREYFUS, Pierre-  
Jean TISSERAND, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal  
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente  
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa  
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé  
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui  
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale  
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité  
territoriale pendant ce délai.*

2026-41

**Objet : Demandes de subventions auprès de la Préfecture des Yvelines au titre des dispositifs de soutien à l'action publique locale pour l'année 2026 (DSIL, Fonds Vert, FIPD, DPV)**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** L'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

**Vu** l'article L.2334-40 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Dotation Politique de la Ville (DPV) ;

**VU** l'article 8 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifié, encadrant les dispositifs de vidéo protection ;

**Vu** le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 relatif aux conditions de mise en œuvre des systèmes de vidéo protection ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 5 instituant le FIPD ;

**Vu** la circulaire NOR : ATDB2607672C du 1er avril 2026 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;

**Vu** la circulaire interministérielle précisant les priorités d'attribution des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2026 ;

**Vu** la circulaire interministérielle précisant les objectifs et priorités du Fonds Vert pour 2026 ;

**Vu** la circulaire interministérielle précisant les priorités d'attribution des crédits de la DPV pour 2026 ;

**Vu** la délibération n° 2026-12 du 21 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et notamment le point 26 de son article 1 ;

**Considérant** la stratégie nationale de transition écologique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier public ;

**Considérant** la nécessité de réhabiliter et de moderniser les équipements scolaires pour offrir un cadre adapté, confortable et performant sur le plan énergétique, notamment à travers la réhabilitation du groupe scolaire Wallon et l'aménagement de cours Oasis ;

**Considérant** l'importance d'améliorer la qualité et la durabilité des équipements sportifs municipaux, par la rénovation de la piscine et du gymnase Mahier ;

**Considérant** la volonté de renforcer la sécurité publique par le déploiement de dispositifs de vidéo protection et la sécurisation des établissements scolaires ;

**Considérant** l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la

politique de la Ville, notamment par la modernisation des aires de jeux, la rénovation des équipements publics de proximité et l'amélioration des conditions d'accueil dans les bâtiments scolaires et sportifs ;

**Considérant** l'intérêt de mobiliser les dispositifs d'aide de l'État (DSIL, Fonds Vert, FIPD, DPV) pour soutenir ces projets d'investissement ;

**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'accéder à des financements dédiés permettant de favoriser la transition écologique tout en améliorant la qualité des équipements scolaires ;

**Considérant** le soutien prioritaire de l'État aux projets inscrits dans les dispositifs DSIL, Fonds Vert, FIPD et DPV ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article 1 : Approuve** les demandes de subventions auprès de la Préfecture des Yvelines pour les projets suivants :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 :

- ☞ Rénovation de la piscine : 200 000 euros
- ☞ Rénovation énergétique du gymnase Mahier : 600 000 euros

Fonds Vert 2026 :

- ☞ Réhabilitation et extension du groupe scolaire Wallon : 2 000 000 euros
- ☞ Aménagement de cours Oasis au groupe scolaire Jean-Baptiste Clément : 300 000 euros

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2026 :

- ☞ Sécurisation des établissements scolaires : 113 680 euros
- ☞ Déploiement de la vidéo-protection – tranche 2 : 272 728 euros

Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026 :

- ☞ Amélioration du cadre de vie des habitants à travers la modernisation et la requalification des aires de jeux de proximité : 197 333,33 euros
- ☞ Renforcement de la qualité d'usage, de l'accessibilité et du confort des équipements publics de proximité au bénéfice des habitants : 722 106 euros
- ☞ Amélioration des conditions sanitaires dans les équipements scolaires : 166 666,67 euros
- ☞ Amélioration des conditions d'accueil et du confort thermique dans les équipements scolaires et sportifs : 222 453,33 euros

**Montant total des subventions sollicitées : 4 795 967,33 euros.**

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces, conventions et actes nécessaires à l'instruction des dossiers, à la gestion des subventions et à la mise en œuvre des projets.

**Article 3 : S'engage** à inscrire les recettes correspondantes au budget communal, chapitre 13 et à assurer le suivi administratif et financier des dossiers.

**Approuvé à l'unanimité**

**Pour extrait conforme,**

22 AVR. 2026

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



*Ali Rabeh*